

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
Profil professionnel

**BACHELIER : INFIRMIER RESPONSABLE DE SOINS
GENERAUX**

Enseignement supérieur de type court

Domaine des sciences de la santé publique

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le 28 janvier 2016

Bachelier : Infirmier responsable de soins généraux

I. CHAMP D'ACTIVITE

Le bachelier infirmier responsable de soins généraux est un professionnel du secteur de la santé. Qualifiée d' « art infirmier », sa profession est réglementée par divers textes législatifs. Le grade de bachelier infirmier responsable de soins généraux donne accès au titre professionnel de praticien de l'art infirmier (loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10/05/2015 MB 18/06/2015).

Le champ de l'art infirmier permet au professionnel d'exercer sa pratique de manière autonome ou en collaboration. Cette pratique concerne le soin, de quelque nature qu'il soit, aux individus de tous âges -familles, groupes ou communautés-, à toutes les personnes malades ou en bonne santé, et dans tous les contextes où l'infirmier exerce.

L'art infirmier consiste à protéger, à promouvoir et à optimiser la santé et les capacités intrinsèques de l'individu et de son entourage, à prévenir et/ou participer au traitement des problèmes de santé dans une approche holistique.

L'individu et/ou la collectivité occupent une place centrale et constituent des partenaires actifs dans l'équipe pluri-professionnelle. L'infirmier s'adresse à la globalité de l'être humain, en interaction avec son environnement. L'accent est mis sur le soutien (« *advocacy* ») et la promotion de l'autogestion (« *empowerment* ») de l'individu en vue de l'accompagner dans son projet de vie.

L'infirmier fonde son diagnostic, ses interventions et ses activités sur un jugement professionnel dans les domaines de la promotion de la santé, de l'éducation à la santé, de la prévention de la maladie, des soins urgents, des soins curatifs, des soins chroniques et palliatifs. Quel que soit le niveau de complexité de la situation, il est préparé à concevoir et à mettre en œuvre des projets de soins pertinents. En tant que professionnel responsable, il se positionne dans ce processus avec une logique d'interventions écologique et sécuritaire, et veille ainsi à promouvoir un environnement sain et la qualité des soins.

Praticien réflexif, il utilise des savoirs empruntés et des savoirs disciplinaires. Il éclaire sa pratique par des résultats probants et fonde son jugement clinique en fonction des besoins et attentes de la personne et du contexte.

Soucieux de s'adapter aux personnes, aux différentes réalités, aux divers contextes d'intervention et d'environnement de travail, il fait de la relation humaine un outil privilégié lui permettant d'interagir avec les personnes, les équipes de travail et les autres intervenants tout en prenant de façon responsable les décisions qui lui incombent. Par son positionnement, il exerce un leadership clinique, participant ainsi au développement de la discipline et à l'amélioration des politiques de santé.

Il pratique dans le respect des règles déontologiques et du cadre législatif propres à sa profession en intégrant une dimension éthique à sa réflexion. Il veille à assurer la continuité des soins, tenant compte notamment des évolutions des outils et technologies spécifiques au champ de la santé.

Ses lieux et ses domaines d'exercice en Belgique et à l'étranger sont multiples et variés. La profession d'infirmier est réglementée et bénéficie de la libre circulation au sein des pays de l'Union Européenne.

II. TÂCHES

Dans le respect du cadre légal, les différentes interventions infirmières relèvent, au niveau des :

Missions globales :

- ◆ **du rôle propre pour les actions de soins autonomes (point a et actes mentionnés dans la liste des prestations techniques B1), en regard :**
 - des Activités de la Vie Quotidienne (A.V.Q.) telles que observer et identifier l'état de santé sur les plans psychique, physique et social ; définir les problèmes en matière de soins infirmiers ; informer et conseiller le patient et sa famille... ;
 - du suivi des activités des autres intervenants autour du bénéficiaire de soins;
 - de la gestion des informations du projet de soins individualisé de chaque B.S. telles que : cibler les transmissions pertinentes et consigner les données dans le dossier infirmier afin d'assurer la continuité des soins,... ;
- ◆ **du rôle de collaboration pour les actes prescrits par le médecin (liste B2) ou les activités confiées par le médecin (liste C).**

Missions spécifiques :

Tenant compte des dimensions éthique, déontologique, légales et règlementaires (particulièrement, des règles de sécurité et d'hygiène), les fonctions de bachelier infirmier responsable de soins généraux peuvent se décrire en :

- ◆ **Fonction clinique¹ :**
 - observer l'état de santé, collecter et sélectionner les informations, afin d'établir un diagnostic infirmier et élaborer une démarche en soins infirmiers en vue de concevoir des projets individualisés ou collectifs pour les bénéficiaires de soins tenant compte des situations et contextes culturel, social et institutionnel ;
 - analyser une problématique de soins de santé en utilisant une démarche scientifique, des résultats de recherche et des recommandations de bonnes pratiques ;
 - mettre en œuvre avec le B.S. une relation professionnelle dans l'élaboration du projet de soins (fixation des résultats attendus) ;

¹ Fait référence aux compétences (comp.) suivantes de la directive européenne 2013/55/UE :

- comp. 1. : diagnostiquer de façon indépendante les soins infirmiers requis, sur la base des connaissances théoriques et cliniques en usage, et planifier, organiser et administrer les soins infirmiers aux patients
- comp. 2. : collaborer de manière effective avec d'autres acteurs du secteur de la santé, ce qui inclut la participation à la formation pratique du personnel de santé
- comp. 4. : engager de façon indépendante des mesures immédiates destinées à préserver la vie et appliquer des mesures dans les situations de crise ou de catastrophe
- comp. 8. : analyser la qualité des soins afin d'améliorer sa propre pratique professionnelle en tant qu'infirmier responsable de soins généraux
- comp. 6. : assurer, de façon indépendante, la qualité des soins infirmiers et leur évaluation
- comp. 7. : assurer une communication professionnelle complète et coopérer avec les membres d'autres professions du secteur de la santé

- réaliser et/ou déléguer puis évaluer les interventions et activités de soins infirmiers, y compris dans des situations d'urgence, en tenant compte des sciences biomédicales qui les sous-tendent ;
- assurer une communication professionnelle efficiente incluant une transmission pertinente de ses observations aux différents acteurs de soins, en utilisant adéquatement les outils de communication existants ;
- développer une pratique réflexive afin d'ajuster, de développer et de conceptualiser ses interventions.

◆ **Fonction éducative²** :

en vue de responsabiliser les individus, les familles et les groupes dans le sens d'un style de vie sain,

- mener des actions d'éducation à la santé auprès du B.S., des familles ou de leurs proches ;
- participer à l'éducation thérapeutique du patient ;
- assurer l'accompagnement des stagiaires et des pairs.

◆ **Fonction relationnelle³** :

- développer avec le B.S. et ses proches une relation adaptée au contexte rencontré en vue d'instaurer une relation d'aide et de confiance ;
- établir avec l'équipe disciplinaire et pluridisciplinaire une relation adaptée en vue de collaborer à une qualité de soins et d'en assurer la continuité ;
- déléguer les prestations de soins en fonction de la législation en vigueur.

◆ **Fonction d'acteur de santé publique⁴** :

- promouvoir la santé et accompagner les personnes ciblées dans un processus pluridisciplinaire de gestion de la santé ;
- participer aux démarches qualité des soins ;
- concourir au développement de l'identité professionnelle ;
- partager des informations professionnelles pertinentes en vue du développement de la recherche en soins infirmiers ;

² Fait référence aux compétences (comp.) suivantes de la directive européenne 2013/55/UE :

- comp. 3. : responsabiliser les individus, les familles et les groupes afin qu'ils adoptent un mode de vie sain et qu'ils se prennent en charge
- comp. 5. : apporter de façon indépendante des conseils, des indications et un soutien aux personnes nécessitant des soins et à leurs proches
- comp. 2. : collaborer de manière effective avec d'autres acteurs du secteur de la santé, ce qui inclut la participation à la formation pratique du personnel de santé

³ Fait référence aux compétences suivantes de la directive européenne 2013/55/UE :

- comp. 7. : assurer une communication professionnelle complète et coopérer avec les membres d'autres professions du secteur de la santé
- comp. 2. : collaborer de manière effective avec d'autres acteurs du secteur de la santé

⁴ Fait référence aux compétences suivantes de la directive européenne 2013/55/UE :

- comp. 6. : assurer, de façon indépendante, la qualité des soins infirmiers et leur évaluation
- comp. 7. : assurer une communication professionnelle complète et coopérer avec les membres d'autres professions du secteur de la santé
- comp. 3. : responsabiliser les individus, les familles et les groupes afin qu'ils adoptent un mode de vie sain et qu'ils se prennent en charge
- comp. 8. : analyser la qualité des soins afin d'améliorer sa propre pratique professionnelle en tant qu'infirmier responsable de soins généraux

- situer ses interventions dans le cadre de la législation et du fonctionnement du système de santé.

III. DEBOUCHES

Le bachelier infirmier responsable de soins généraux pourra exercer son activité dans les secteurs :

- ◆ hospitalier :
 - institutions de soins aigus ou chroniques,
 - centres de réadaptation
 - ...
- ◆ extrahospitalier :
 - structures d'accueil de personnes âgées : maisons de repos, maisons de repos et de soins, ... ;
 - centres d'accueil pédiatrique ;
 - services d'accueil pour personnes handicapées ;
 - services de soins à domicile ;
 - services médico-sociaux ;
 - ...

IV. REFERENTIEL DE COMPETENCES DE LA FORMATION

Pour couvrir le champ d'activité et le profil professionnel et de compétences de l'infirmier responsable de soins généraux du Conseil fédéral de l'art infirmier (CFAI), la formation d'*Infirmier Responsable de Soins Généraux* correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification⁵ (CEC).

Elle propose un contenu d'enseignement visant le développement de compétences diversifiées et adaptées au marché de l'emploi et aux défis de santé publique, répondant aux exigences de la directive 2013/55/UE du Parlement européen et du conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Outre le bagage scientifique et les interventions spécifiques aux soins infirmiers, le développement de compétences en sciences humaines de cet enseignement prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique et à aborder le développement de leur identité professionnelle, tout en garantissant leur épanouissement personnel. Cette formation garantit une large base d'aptitudes et un haut niveau de connaissances, elle a le souci de stimuler de manière constante la qualité, la recherche et l'innovation, en développant les compétences suivantes :

⁵ Missions de l'enseignement supérieur telles qu'elles ont été précisées lors de la Conférence des ministres européens en avril 2009

| Compétences | | Capacités | | Directive 2013/55/UE |
|-------------|---|-----------|--|----------------------|
| 1 | S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle | 11 | Participer activement à la construction et à l'actualisation de ses acquis professionnels | 1 et 8 |
| | | 12 | Développer une pratique réflexive | 6 et 8 |
| | | 13 | Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité | 1 et 8 |
| | | 14 | Construire son projet professionnel | 8 |
| | | 15 | Adopter un comportement responsable et citoyen | 3 et 4 |
| | | 16 | Utiliser les résultats de la recherche scientifique | 6 et 8 |
| 2 | Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires | 21 | Respecter la déontologie propre à la profession | 1 et 2 |
| | | 22 | Intégrer une réflexion éthique à sa pratique | 1 et 8 |
| | | 23 | Respecter la législation et les réglementations | 1 et 8 |
| 3 | Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles, et administratives | 31 | Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluri-professionnelle | 2 et 7 |
| | | 32 | Participer à la démarche qualité | 6 |
| | | 33 | Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique | 6 |
| | | 34 | Accompagner les pairs en formation | 2 |
| | | 35 | Déléguer des prestations de soins | 2 |
| 4 | Concevoir des projets de soins infirmiers | 41 | Rechercher les informations | 1 |
| | | 42 | Identifier les situations de santé, les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration | 1 |
| | | 43 | Fixer les résultats attendus | 1 |
| | | 44 | Prescrire les interventions de soins | 1 et 2 |
| | | 45 | Evaluer la démarche et les résultats des interventions | 6 et 8 |
| 5 | Assurer une communication professionnelle | 51 | Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes | 2 et 7 |
| | | 52 | Utiliser les outils de communication existants | 2 et 7 |
| | | 53 | Etablir avec l'équipe pluri-professionnelle une relation adaptée au contexte rencontré | 2 et 7 |
| | | 54 | Etablir avec l'individu sain ou malade, son entourage et/ou la collectivité la relation adaptée au contexte rencontré | 2, 3, 5 et 7 |
| 6 | Mettre en œuvre le projet de soins | 61 | Réaliser des interventions et activités de soins dans les domaines de la promotion de la santé, de l'éducation à la santé, de la prévention de la maladie, des soins urgents, des soins curatifs, des soins chroniques et palliatifs | 1, 3, 4 et 5 |
| | | 62 | Adapter le soin à la situation et aux différents contextes culturel, social et institutionnel | 3 et 4 |

Il faut lire en 6/1 contexte de soins urgents qui peut être de situation de crise ou de catastrophe

Il faut lire en 6/2 différents contextes y compris " préserver la vie"